REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

Arrivé le :
16 JUIN 2015

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA METROPOLE DE LYON ET DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE

ARRETE N°

commune(s) :

objet : composition de la commission exécutive administrant le groupement d'intérêt public dénommé « Maison départementale- métropolitaine des personnes handicapées »

service : MDMPH

n° provisoire

Le Président du conseil de la métropole de Lyon et le Président du Conseil départemental du Rhône :

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu l'ordonnance n°2014-2014-1543 du 19 décembre 2014 portant diverses mesures d'adaptation à la création de la métropole de Lyon ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 146-3 à L. 146-13 et R 146-16 à R 146-35 ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public signée le 30 décembre 2005 modifiée par la convention constitutive du 24 juillet 2006;

Considérant qu'au terme de l'article L.146-4 du code de l'action sociale et des familles le groupement d'intérêt public (GIP) Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées, est administré par une commission exécutive présidée, dans le département du Rhône, alternativement chaque année par le président du conseil général et le président du conseil de la métropole de Lyon;

Considérant qu'au terme du même article, les membres représentants le conseil départemental sont désignés par le président du conseil départemental et les membres représentants la métropole de Lyon par le président du conseil de la métropole de Lyon ;

Considérant que les membres désignés par le président du conseil général et le président du conseil de la métropole représentent la moitié des postes à pourvoir au sein de la commission exécutive ;

arrêtent

Article 1 : La commission est composée, outre sa Présidente/ son Président, de 32 membres.

Article 2 : Sont désignés en tant que membres de la commission exécutive de la Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) :

- *au titre des huit membres titulaires et des huit membres suppléants représentant la Métropole*

8 titulaires :	8 suppléants :
- Mme Thérèse RABATEL	- M Hubert GUIMET
- Mme Claire LE FRANC	- M Christophe DERCAMP
- M Eric DESBOS	- Mme Marylène MILLET
- M Pierre ABADIE	- M André GACHET
- Mme Anne-Camille VEYDARIER	- Mme Clarisse MICAUD
- M. Jérôme MAILLARD	- Mme Sophie MONTJOTIN
- M. Frédéric BARTHET	- Mme Caroline LOPEZ
- M. Patrick LOPEZ	- Mme Sylvie ATAMER

- *au titre des huit membres titulaires et des huit membres suppléants représentant le conseil départemental*

8 titulaires :	8 suppléants :
- M. Thomas RAVIER	- Mme Béatrice BERTHOUX
- Mme Mireille SIMIAN	- M. Renaud PFEFFER
- Mme Sylvie EPINAT	- Mme Martine PUBLIE
- Mme Annick GUINOT	- M. Didier FOURNEL
- Mme Nicole BERLIERE-MERLIN	- Mme Alice CARRE
- M. Stéphane GAUCHER	- Mme Catherine CUELLO-TORTOSA
- Mme Anne-Isabelle MANIER	- Mme Céline OSSOU
- M. Philippe PARLANT PINET	- Mme Ghislaine NORTIER

- *au titre des huit titulaires et huit suppléants représentant les associations de personnes handicapées désignés par le comité départemental consultatif des personnes handicapées :*

8 associations titulaires	*8 associations suppléantes*
Sésame autisme *Mme Annick TABET*	Autisme Rhône *M. Jean-Claude RIVARD*
Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements pour personnes Déficientes (ALGED) *M. Jean-Pierre VILLEROT*	Association Départementale des Amis et Parents de personnes handicapées (ADAPEI) *M. Henri CLERC*
Œuvre des Villages d'Enfants (OVE) *M. Michel CHAPUIS*	Association pour l'insertion sociale et Professionnelle des personnes handicapées (L'Adapt) *M. Thierry DELERCE*
La courte échelle *M. Nicolas EGLIN*	Fondation Richard *M. Renaud de MALLAUSSENE*
Union Nationale des Familles et Amis de malades et Handicapés Psychiques (UNAFAM) *M. Jean-Pierre GIOT*	Coordination 69 soins psychiques et Réinsertion *M. Paul MONOT*
Association des Paralysés de France (APF) *Mme Christine CORNILLIAT*	Association Régionale Rhône-Alpes des Infirmes Moteurs Cérébraux (ARIMC) *M. Jean-Luc LOUBET*
Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP) *M. Eric BAUDRY*	Association Française contre les Myopathies (AFM) *M. Maurice DE LUCA*
Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs (URAPEDA) *M. Paul VINCIGUERRA*	Éducation et Joie *M. Emmanuel RENNINGER*

- *au titre de quatre titulaires représentant les services de l'Etat :*

- Monsieur le DDCS	*Ou son représentant*
- Monsieur le Direccte	*Ou son représentant*
- Monsieur le DASEN	*Ou son représentant*
- Monsieur l'ARS	*Ou son représentant*

- *au titre des deux titulaires et deux suppléants représentant les organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général :*

CAF du Rhône	CAF du Rhône
Mme Laure PRIAT	*Mme Geneviève LAURENT*
CPAM du Rhône	CPAM du Rhône
Mme Gisèle SANTA CRUZ	*M. Jean-Pierre ROSSIE*

- *au titre de deux titulaires représentant les autres membres du groupement prévus par la convention constitutive :*

Mutualité sociale agricole (MSA)	Mutualité sociale agricole (MSA)
M. Alain PONCELET	*Mme Jeanine PHILIS*
Région Rhône-Alpes	Région Rhône-Alpes
M. Yann CROMBECQUE	*Mme Monique COSSON*

Article 3 - Le présent arrêté annule et remplace celui du 30 mars 2015 et prendra effet au 1er juin 2015.

Article 4 - Monsieur le Directeur général de la métropole de Lyon, Monsieur le Directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le 8 JUIL. 2015

Le Président du Conseil départemental du Rhône

Christophe GUILLOTEAU

Le président du conseil de la Métropole de Lyon

Gérard COLLOMB